

Pourquoi nous refusons de subir la normalisation arbitraire de la durée de la thèse sur 3 ans

Les injonctions à réduire à trois ans la durée des thèses de doctorat sont de plus en plus fortes. Au plan national, la réforme du LMD (encore appelée 3-5-8) est la dernière en date : sous couvert d'harmonisation européenne, elle entend notamment fixer la durée normale de réalisation d'une thèse à trois années après le Master (appelé à remplacer le DEA et le DESS). Au niveau local, conformément à la nouvelle réglementation, nombreux sont les doctorants qui doivent quémander une dérogation auprès du Conseil Scientifique de leur université pour être autorisés à continuer leur thèse au-delà de l'échéance fatidique de la 3^e année d'inscription.

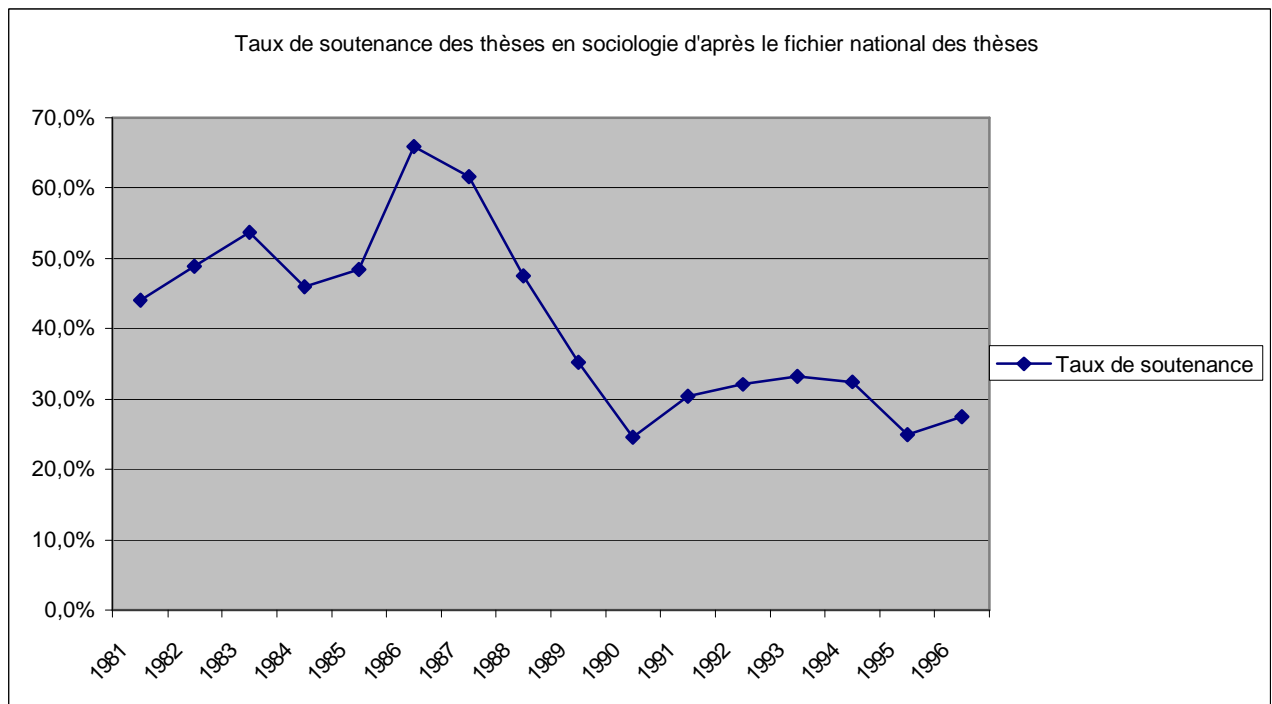
En sciences humaines et sociales, l'objectif de la thèse en trois ans semble complètement irréaliste. Il serait bon de rappeler que ce qu'on appelle "faire une thèse" ou "formation doctorale" dépasse largement la seule rédaction de la thèse : lors d'un recrutement académique, on attend aussi du doctorant qu'il ait publié et qu'il ait donné des cours dans l'enseignement supérieur. Ces mesures ne prennent en compte ni les conditions de productions du travail scientifique, ni la situation familiale du doctorant et encore moins la précarité généralisée qui oblige un nombre important de doctorants à exercer une activité salariée sans rapport avec la formation.

Le rapport sur les écoles doctorales réalisé par la Mission Scientifique Universitaire en mai 2001 estime à cinq ans la durée médiane des thèses en sciences sociales (Sans compter qu'une institution aussi prestigieuse que l'Ehess, qui regroupent beaucoup de doctorants à Paris et à Marseille, réduit artificiellement la durée des thèses en limitant le nombre d'inscriptions à 3, et une réinscription l'année de la soutenance). L'âge moyen à la soutenance en sciences sociales est de 36 ans et demi. En 2000, l'âge moyen des maîtres de conférence recrutés en lettres est de 37 ans selon des statistiques de la Direction du Personnel Enseignant.

Face à cette normalisation (réforme) en cours de la durée des thèses, il ne s'agit évidemment pas de (préconiser la réhabilitation) réhabiliter le doctorat de 3^e cycle. La longueur des thèses en elle-même a des effets néfastes bien connus sur la recherche et sur les conditions de vie des doctorants : elle prolonge la dépendance à l'égard des directeurs et directrices de thèse, elle maintient dans des statuts précaires, etc. Nous souhaitons nous aussi que les thèses soient moins longues. Pour parvenir à cet objectif, on ne peut cependant faire l'économie d'une réflexion sur les raisons de la durée parfois excessive des thèses, à moins de se contenter de rendre le doctorant individuellement responsable du problème, comme le suggère la pratique de plus en plus répandue de l'engagement écrit et sur l'honneur à soutenir la thèse dans un délai d'un an exigé du doctorant pour obtenir la dérogation autorisant sa réinscription.

Contrairement à ce qu'on peut entendre ici ou là, si les doctorants réalisent très rarement leurs thèses en moins de 3 ans, ce n'est pas par plaisir ou pour profiter abusivement d'un statut d'étudiant. Il est peut-être utile de rappeler que les doctorants représentent la moitié des effectifs des laboratoires dans la recherche publique, qu'ils produisent dans leur thèse, au moindre coût pour l'État, des connaissances scientifiques et enfin qu'ils rapportent aux universités la recette des coûteuses inscriptions en thèse.

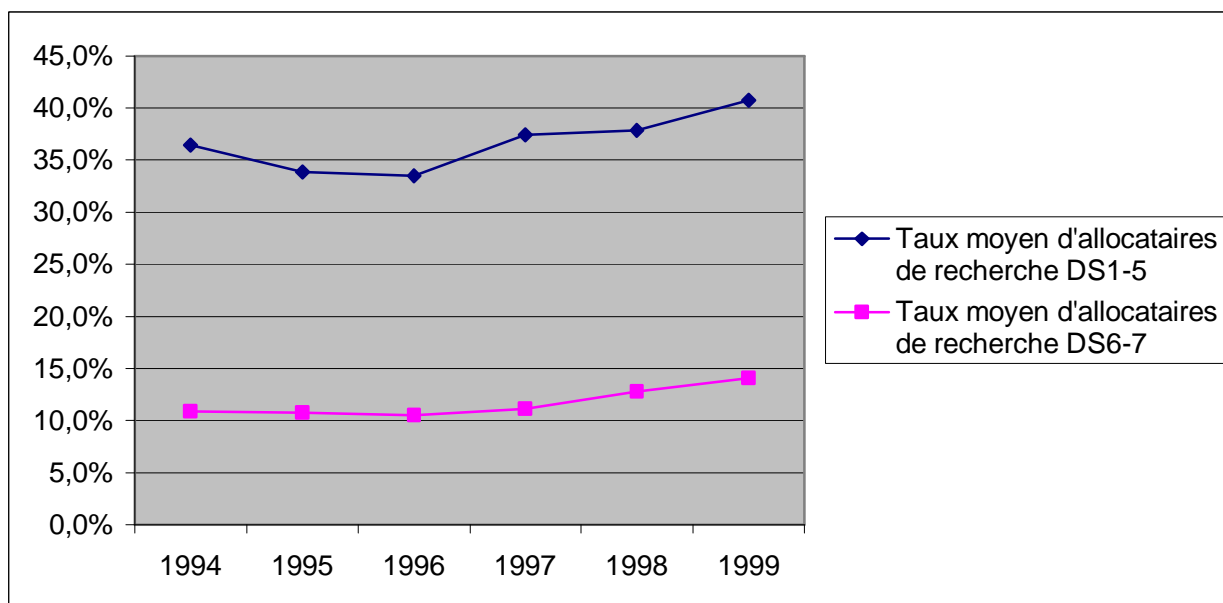
Les raisons de l'allongement des thèses



Source : fichier central des thèses

Comme l'avait noté Tristan et Wenceslas¹, le taux de soutenance des thèses en sociologie (nombre de thèses soutenues/nombre de thèses en cours) subit, globalement, une chute depuis le milieu des années 1980. Réduction des postes, augmentation pour raisons démographiques des inscriptions, baisse du taux de financement...les causes sont sûrement plus complexes que ne le laisse entendre ce graphique. Le fait est que de plus en plus de thèses n'aboutissent plus. A titre de comparaison le taux de soutenance des thèses de la Direction Scientifique 6.2 « Sciences humaines » dans lequel se situent la sociologie, l'ethnologie et l'anthropologie est le plus faible autour de 10%.

¹ Cf. « Faire une thèse de sociologie. Etat des lieux », Communication ASES



Source : Rapport sur les études doctorales 2000

Si l'on sort d'une représentation circonscrite uniquement au sciences humaines, voici les évolutions du taux moyen d'allocataires de recherche par directions disciplinaires.

Structure des directions scientifiques²

DS 1 Mathématiques et Informatique

RSD 1.0 Mathématiques

RSD 1.1 Informatique

DS 2 Physique et Sciences pour l'ingénieur

RSD 2.1 Physique et science des matériaux

RSD 2.2 Automatique, Composants électroniques et optiques, Electrotechnique

RSD 2.3 Mécanique, Energétique, Procédés

DS 3 RSD 3.0 Sciences de la terre et de l'univers

DS 4 RSD.4.0 Chimie et Science des matériaux

DS 5 Biologie, Médecine et Santé

RSD 5.1 Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie

RSD 5.2 Physiologie et biologie des organismes. Populations.

Interactions

RSD 5.3 Biomolécules, pharmacologie, thérapeutique

RSD 5.4 Recherche clinique, innovation technologique, santé publique

RSD 5.5 Sciences agronomiques, biotechnologies agro-alimentaires

DS 6 Sciences de l'homme et des humanités

RSD 6.1 Lettres, langues et arts

RSD 6.2 Sciences humaines (sociologie, anthropologie, démographie)

RSD 6.3 Sciences du temps et de l'espace

DS 7 Sciences de la société

RSD 7.1 Sciences juridiques et politiques

RSD 7.2 Sciences économiques et de gestion

RSD 7.3 Sciences sociales

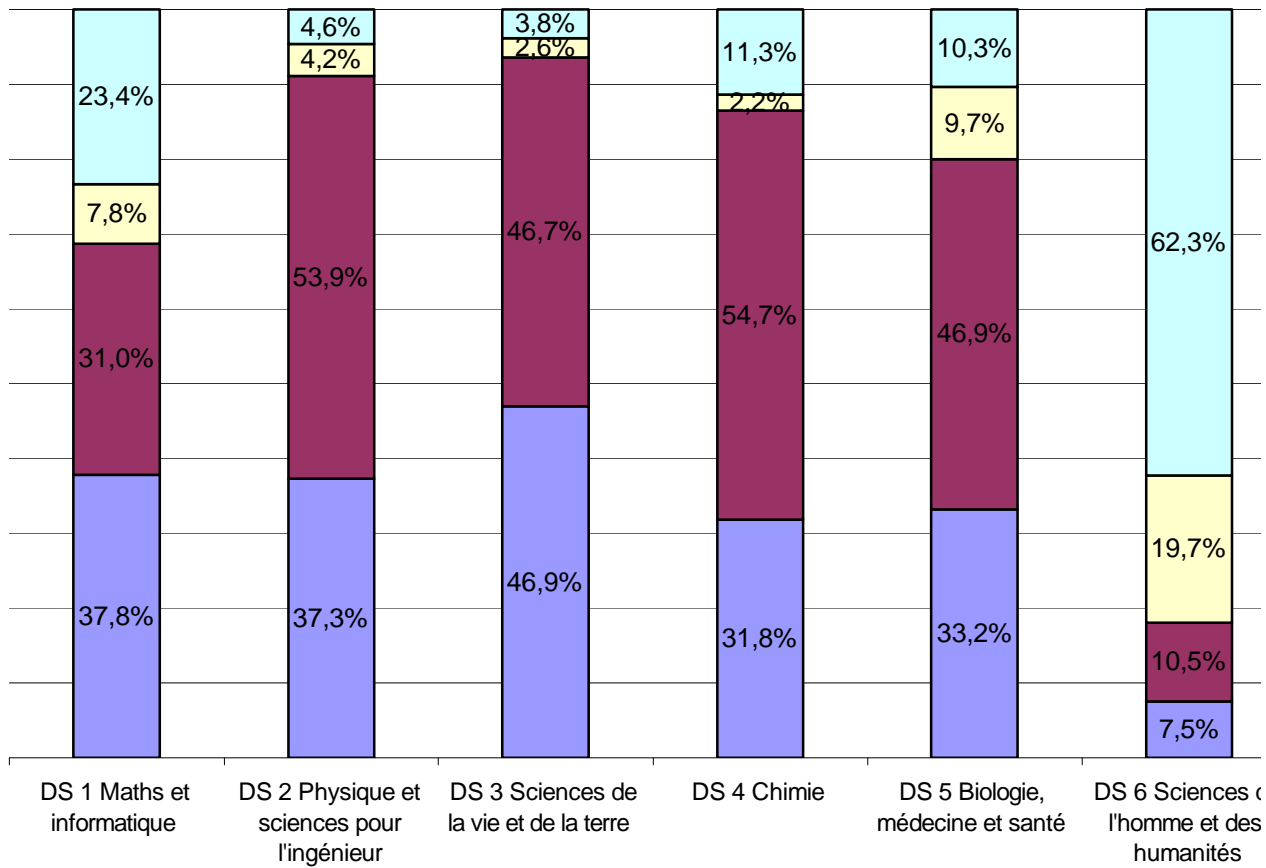
² La nomenclature complète est à la fin du document

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux moyen d'allocataires de recherche DS1-5	36,5%	33,9%	33,5%	37,4%	37,9%	40,8%
Taux moyen d'allocataires de recherche DS6-7	10,9%	10,8%	10,5%	11,1%	12,8%	14,1%
Indice d'inégalité	3,36	3,16	3,20	3,37	2,97	2,90
Total						

D'après ce tableau dont les résultats ont permis de construire le graphique précédent, on peut noter que les doctorants des directions scientifiques (D.S) 1,2,3,4,5 que l'on regroupera grossièrement dans la catégorie « sciences expérimentales » ont près de 3 fois plus de chances que les doctorants des D.S 6 et 7 (*i.e* « sciences humaines et sociales ») d'obtenir une allocation de recherche. Ce rapport d'inégalité, s'il s'est un peu résorbé ces dernières années, paraît néanmoins très stable étant donné les flux sur lequel il est calculé (en 1999, la mission scientifique universitaire dénombrait 66 239 doctorants inscrits).

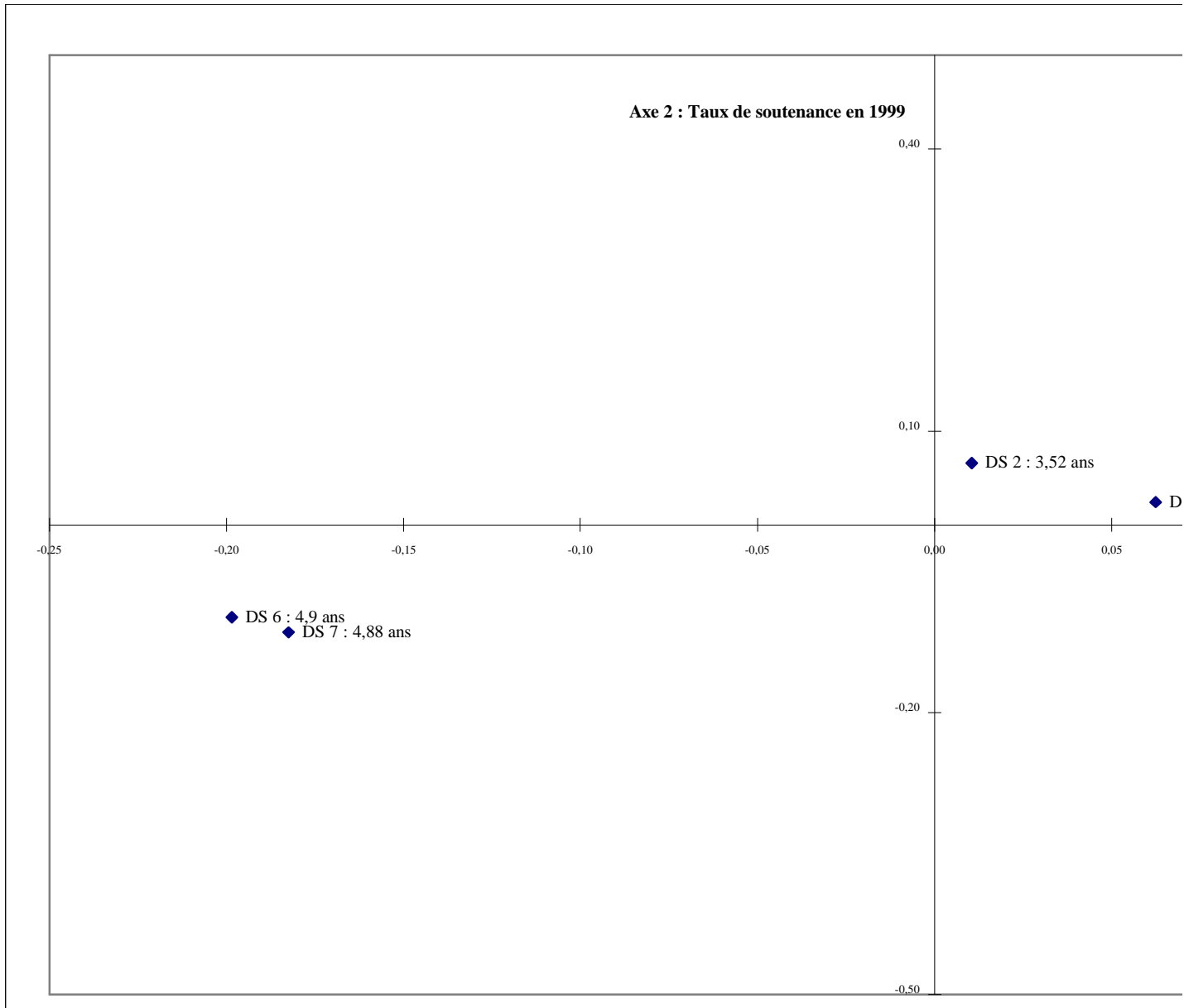
La charte des thèses proclame au sujet des prolongations de thèses au delà de la norme de 3 ans que ces dérogations « *interviennent dans des situations particulières : notamment, travail salarié, enseignement à temps plein, spécifié de la recherche inhérente à certaines disciplines, prise de risque particulier.* ». Mais pour qui au juste ces situations sont-elles qualifiées de « particulières » ? Lorsque l'on s'attarde sur le mode de financement des thèses soutenues en 1999, on remarque que pour la D.S 6 dans laquelle se trouvent, entre autres, la sociologie, l'anthropologie et l'ethnologie, le financement de la thèse par le salaire constitue la norme. On ne parlera même pas de la modalité « sans financement connu » qui ne fait que confirmer la « normalité de l'anormal » dans ces disciplines. Les représentations de ce que doit être une « bonne » thèse exposées dans la charte des thèses se fondent donc sur des normes acceptables par les sciences expérimentales, mais inadaptées aux D.S 6-7.

Structure de financement des thèses soutenues (n=9842) et (Rapport sur les études doctorales 2000)



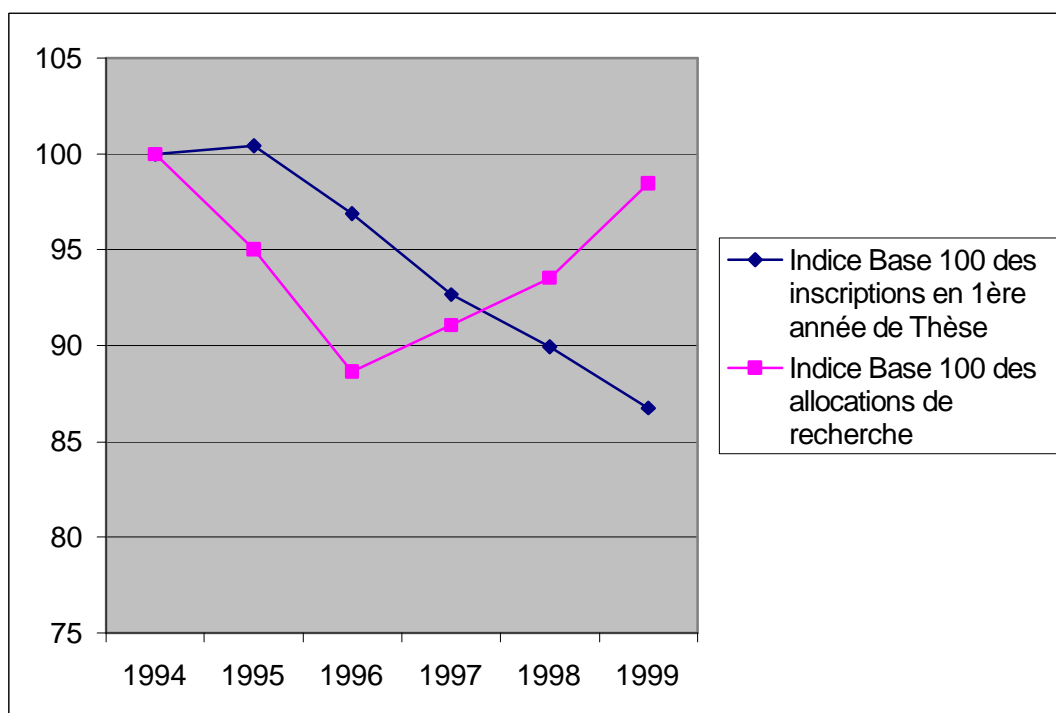
Il est donc inacceptable d'imposer arbitrairement ces règles aux autres disciplines, et notamment les sciences humaines, en universalisant des situations qui sont avant tout singulières et propres aux D.S 1-5. C'est le manque d'organisation des doctorants des D.S 6-7 qui permet à certains groupes issus des D.S 1-5 de détenir le monopole de la représentation des intérêts de l'ensemble des doctorants et à parler en leur nom. Cette dépossession, plus ou moins consciente, conduit donc à ce que les avantages cumulés par certains se traduisent en désavantages pour d'autres. Le graphique de la page suivante rend plus explicite cet état de cumul des inégalités que subissent les sciences humaines et sociales.

Cette situation nous semble politiquement inique. Il n'est pas juste que les disciplines universitaires les plus démunies matériellement et symboliquement supportent seules les coûts de la normalisation des thèses en 3 ans. Il n'est pas juste que les règles qui conviennent à certains s'imposent à tous.



Source : Rapport sur les études doctorales 2000 (les variables ont été centrées pour être représentées sur le plan factoriel). On a indiqué la moyenne de réalisation de la thèse

Alors quelles solutions ? Poursuivre ou plutôt accentuer l'augmentation des allocations de recherche engagée depuis 1996 et veiller aux conditions d'une répartition plus équitable. L'argument, maintes fois rappelé³, d'un prétendu « effet mécanique » de l'augmentation des allocations sur le nombre d'inscriptions n'est pas validé par les faits. Il se fonde aussi sur la représentation, en prise avec une théorie de l'action rationnelle, très "tendance", d'un doctorant *homo oeconomicus* à la Olson⁴, parfaitement informé de l'offre annuelle d'allocations de recherche, conscient de ses intérêts et des conditions pratiques de réalisation d'une thèse. Quand on sait les difficultés de s'organiser de ces derniers, l'ignorance, inégalement répartie, des "règles du jeu", notamment dans les SHS, et enfin et par conséquent le peu de rationalité économique qu'il y a à se lancer dans une thèse, cette représentation nous semble parfaitement stérile et est de plus invalidée par les faits (évoquer l'existence d'autres facteurs déterminant les évolutions du nombre de thésards).



« Dès lors qu'une si faible proportion d'étudiants peuvent se consacrer à plein temps à la préparation de leur thèse, il n'est pas étonnant que la préparation

³ Cf. « Document de travail DDE » synthèse de Wenceslas

⁴ *Logique de l'action collective*, Mancur Olson, Paris, Puf, 1978

des thèses traîne dans le temps et que tant de chercheurs n'arrivent pas à la soutenance. »⁵. En plus de la réalisation de la thèse, les doctorants se destinant à l'enseignement supérieur sont fortement encouragés à enseigner, l'expérience de l'enseignement à l'université, comme les publications, étant des conditions presque *sine qua non* du recrutement dans le monde académique. La mise en place des écoles doctorales s'accompagne enfin d'une scolarisation accrue des doctorants, tenus d'assister à des enseignements, des séminaires et des formations à vocation 'professionnelle' (comprendre ici extra- universitaire, comme si les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche n'étaient pas des professions ...) Si le modèle de la thèse en trois ans s'imposait, il conduirait de facto à une sélection renforcée et à une situation de cumul des avantages pour certaines disciplines et de désavantages pour d'autres. Argument scientifique : au nom de quelle épistémologie peut-on aligner toutes les disciplines sur une durée normale de thèse ? Outre l'inégale encadrement des recherches en sciences expérimentales et en SHS, le contenu même de la recherche en sciences humaines et sociales explique que les durées de thèse soient assez longues. Il s'agit de disciplines scientifiques où l'appropriation des savoirs accumulés au fil du temps est à la fois indispensable et longue, comme l'atteste la taille des bibliographies mobilisées dans une thèse. Pour certaines d'entre elles, les investigations empiriques sont également au coeur de la recherche et très coûteuses en temps : à moins de revenir à des thèses livresques, on ne peut comprimer leur durée. Enfin, les exigences littéraires de la rédaction du mémoire expliquent qu'elle nécessite davantage de temps que dans les sciences expérimentales. Le problème de la durée des thèses ne saurait donc être résolu par une gestion bureaucratique des études doctorales, ne tenant compte ni des disparités de financement, ni des contenus scientifiques (ni des différences d'encadrement). Les critères d'évaluation de la thèse C'est aux directeurs de thèse à estimer si la thèse peut-être poursuivie ou non, à faire en sorte avec le doctorant qu'elle soit réalisée dans les meilleurs délais. C'est aux professeurs et maîtres de conférence jugeant les thèses (dans les jurys et au CNU) que doit revenir la difficile tâche de définition des exigences concernant la thèse. On ne peut à la fois souhaiter que les thèses soient plus rapides et accueillir avec bienveillance les thèses de 800 pages. C'est donc à terme, l'avenir de la recherche en sciences humaines et sociales qui nous semblent

⁵ Michel Beaud, L'art de la thèse, La Découverte, 1997 : p.161

menacé (à long terme, ces réformes produiront sans doute des effets sur la nature même des disciplines qui devront s'y ajuster : le risque est grand de voir apparaître ou s'accroître, au travers des transformations qu'elles impliquent, les critères hétéronomes de l'expertise, de la recherche-action et de voir se transformer durablement les exigences scientifiques au détriment de la recherche fondamentale. Le processus à l'œuvre concerne tout autant l'armée de réserve de l'enseignement supérieur et la recherche (i.e les doctorants) que les chercheurs et enseignants titulaires. L'absence de réaction de ces derniers ne manifesterait peut-être que les limites de leur intérêt, sans cesse refoulé, au désintéressement. « L'homme académique » n'est malheureusement pas toujours aussi vertueux que le pouvoir symbolique dont il jouit incline à le penser.

Textes officiels Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales (JO n°99 du 27 avril 2002 page 7633) Art. 2. - La préparation du DEA s'effectue en un an et celle du doctorat en trois ans. Un délai supplémentaire peut être accordé à titre dérogatoire par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale et, pour les doctorants, avis du directeur de thèse, sur demande motivée du candidat, notamment pour les étudiants ayant un mandat électif dans les conseils d'université et de composantes. Les candidats exerçant une activité professionnelle régulière, sur production d'une attestation de leur employeur, et les femmes ayant eu un enfant pendant la période de formation bénéficient de droit d'une dérogation pour une durée qui ne peut être inférieure à un an. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil scientifique. Arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de 3^e cycle Art. 23. - En formation initiale, la durée recommandée de préparation du doctorat est de trois années. Une année supplémentaire peut être accordée à titre dérogatoire par le responsable de l'école doctorale sur demande motivée du candidat, après avis du directeur de thèse ou de travaux. [...] Ces durées peuvent être majorées par le responsable de l'école doctorale pour les doctorants exerçant une activité professionnelle autre que celles prévues par le décret sur le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur. [...] En l'absence d'école doctorale, l'allongement de la durée de préparation de la thèse relève de la compétence du chef d'établissement.

Arrêté 03/09/98, Bulletin Officiel de l'éducation nationale, Charte des thèses :
Art.4 : *La durée de référence de préparation d'une thèse est de 3 ans(...) les prolongations doivent conserver un caractère exceptionnel. Elles sont proposées au chef d'établissement sur avis du directeur de l'école doctorale, lorsqu'elle existe, après un entretien entre le doctorant et le directeur de thèse. Elles interviennent dans des situations particulières : notamment, travail salarié, enseignement à temps plein, spécifié de la recherche inhérente à certaines disciplines, prise de risque particulier.*

Secteurs disciplinaires classés par Directions Scientifiques de la Mission Scientifique Universitaire

Code du

secteur

disciplinaire

Libellé du secteur disciplinaire

101 Mathématiques et leurs applications
401 Informatique
201 Milieux denses et matériaux
202 Constituants élémentaires
203 Milieux dilués et optique
204 Plasmas chauds
414 Optique appliquée et lasers
415 Plasmas froids
200 Physique
402 Automatique, robotique
403 Traitement du signal et des images
411 Electronique et microélectronique
412 Optoélectronique, microondes
430 Génie électrique
410 Electronique, électrotechnique
220 Génie des procédés
423 Acoustique
424 Mécanique des milieux fluides
425 Energie, thermique, combustion
427 Génie civil
428 Génie mécanique, productique, transport
429 Mécanique des solides et des matériaux
420 Mécanique, énergétique, génie civil
301 Astronomie, astrophysique
302 Terre solide et couches profondes
303 Terre solide et enveloppe superficielle
304 Terre enveloppe fluide
300 Sciences de la terre et de l'univers
211 Chimie théorique, physique, analytique
212 Chimie organique, minérale, industrielle
213 Chimie des matériaux
214 Génie des matériaux
210 Chimie et chimie physique
510 Aspects moléculaires et cellulaires de la biologie
500 Sciences de la vie et de la santé
520 Physiologie, biologie des organismes, populations, interactions
530 Biomolécules, pharmacologie thérapeutique
540 Recherche clinique, innovation technologie, santé publique
550 Sciences agronomiques; biotechnologie agro-alimentaires
601 Sciences du Langage : linguistique et phonétique générale
602 Langues et littératures anciennes
603 Langue et littérature françaises
604 Littératures comparées
605 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
606 Langues et littératures germaniques et scandinaves
607 Langues et littératures slaves
608 Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
609 Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques
613 Arts : plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art
617 Cultures et langues régionales
600 Lettres et langues
611 Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
612 Philosophie
615 Sciences de l'information et de la communication
616 Epistémologie, histoire des sciences et techniques
618 Sciences et techniques des activités Physiques et sportives
619 Théologie
629 Ethique et déontologie
610 Sciences de l'homme
623 Histoire et civilisations : histoire et archéologie des mondes anciens et médiévaux, de l'art
624 Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique
625 Géographie physique, humaine, économique et régionale
626 Aménagement de l'espace, urbanisme
701 Droit privé et sciences criminelles
702 Droit public
703 Histoire du droit et des institutions
704 Sciences politiques
700 Sciences juridiques et politiques
711 Sciences économiques générales
712 Sciences de gestion
710 Sciences économiques et de gestion
614 Sciences de l'éducation
621 Sociologie, démographie
622 Anthropologie, ethnologie, préhistoire
620 Homme, temps, espaces sociaux
7 Sciences de la société
5 Biologie, médecine, santé
6 Sciences de l'homme et des humanités
3 Sciences de la terre et de l'univers
4 Chimie
Directions Scientifiques MSU
1 Mathématiques et informatique
2 Physique et sciences pour l'ingénieur
Mission Scientifique Universitaire 1er juin 2002